



Décision du Président n° 7-20230707-118

Objet : Modification N°1 Prolongation du délai d'exécution Marché « Transports Établissements scolaires - Piscine Janvier à juillet 2023 » en cas de modifications non substantielles

PSPNMC Référence N°2023-270-323-07 attribué à la société LES COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS

Le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/07/2020 lui donnant délégation permanente pour la durée du mandat ;

Vu l'article L. 2194 de l'ordonnance N°2018-1074 du 26/11/2018 relative aux marchés publics,

Vu l'article R.2194-7 du Décret N°2018-1075 du 03/12/2018 relatif aux Marchés Publics,

Vu l'attribution du marché susmentionné en objet à la société LES COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS en date du 16/02/2023,

Considérant que l'objet de la présente décision entre dans le champ d'application de cette délégation ;

DECIDE

Article 1^{er} :

De modifier les termes du Marché sans publicité ni mise en concurrence susmentionné au titre de l'article R.2194-7 et d'approuver la modification N°1 relative à la prolongation du délai d'exécution du 07/07/2023 au 05/11/2023.

Une prolongation d'un délai de 122 jours calendaires est accordée au titulaire LES COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS.

Article 2 :

Cette décision fera l'objet d'une communication de M. le Président à la prochaine séance du Bureau/Conseil Communautaire.

Article 3 :

En application de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès de M. le Président ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 :

M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Corbie, le 7 juillet 2023

Le Président,

A. BABAÛT

